

LA PLUS FORTE-VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 184, Rue de Paris  
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

# De Roubaix

# à Tourcoing

BUREAUX :  
ROUBAIX Téléphone 9-51  
45, rue de la Gare, 45  
TOURCOING Téléphone 9-85  
3, rue Fidele Lohoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

## Une Héroïne de la Guerre

L'histoire de M<sup>lle</sup> LEGAY, née Rachel MOULIN, actuellement à Bruay-sur-Escout, qui vient de recevoir la médaille d'argent de la Reconnaissance française

Nous avons annoncé que la Médaille de la Reconnaissance Française avait été décernée à Mme Legay, née Rachel Moulin, demeurant précédemment à La-Sentinelles, actuellement à Bruay-sur-Escout.

L'histoire de Mlle Rachel Moulin est celle de ces quelques braves jeunes françaises qui pendant la guerre, sous l'occupation ennemie, se montrèrent les égales en bravoure de ceux qui combattent sur le front, affichant la même ardeur dans la lutte, le même mépris de la mort que les plus intrepides des soldats. C'est l'histoire des héroïnes qui, bravant le joug de l'envahisseur, défendant la patrie à leur façon — qui ne fut pas la moins glorieuse ni la moins per-

lières et me chargées de nombreuses correspondances à porter de cote et d'autre, en France ou en Belgique. Par la suite, nous nous recontraînmes, notamment le 10 mars 1915, à Rouvignies...

Nous sommes allées à Rouvignies, dans un estaminet tenu par Mme Lektieff, chez qui Louise de Bettignies resta cachée pendant un jour.

Mme Lektieff, une brave femme qui a donné un fils à la France et par son courage a sauvé quelques vies humaines pendant l'occupation, n'a pas oublié la scène.

« Un soir d'hiver, nous racontait-elle, une femme habillée en paysanne, frappe



L'héroïne de la guerre Rachel MOULIN et l'estaminet de ROUVIGNIES où elle recontra Louise de Bettignies.

ma porte et me demande l'hospitalité. Croquant avoir affaire à un espion allemand, je n'osai pas refuser. Rachel Moulin, une fille courageuse et dévouée d'Hérin, était dans le café. Elle s'est entrebâillée à voix basse avec l'arrivante, elle m'a partagé des papiers et l'aliquant, quelques-uns de nos papiers, nous pour le lendemain. L'inconnue est restée pendant 24 heures dans sa chambre. Ce n'est qu'à son départ qu'elle m'a révélé son identité et elle s'est proposée à transmettre une lettre que l'écrit à moi mari en France libre ».

« Je n'ai revu Rachel Moulin qu'une fois par la suite, continue cette digue femme. Elle sortait de la prison allemande de Rouvignies, où elle avait purgé 20 jours de prison ».

C'est que le rôle qu'assumait la jeune fille n'était pas sans danger.

### 250 jours de prison

L'histoire de cette héroïne n'est qu'une suite d'aventures toutes aussi admirables ou touchantes.

Nous n'avons guère dans le récit que nous fit que quelques passages typiques. Lorsqu'on la mit en prison à Rouvignies, Rachel Moulin, l'introuvable, était recherchée par les Allemands et avait douze procès en cours.

Elle revenait de Conde et apportait une lettre d'un notaire de cette ville. M. Castiaux, à M. Tauchon, maire de Valenciennes. On l'arrêta, elle n'eut que le temps d'avaler le papier, mais l'émotion avait été si forte que pendant de longs mois, elle resta souffrante.

Elle continuait cependant, courait les routes en papier à la main, un jeu de cartes dans la poche, toujours disposée à faire « une réussite » pour égarer les soupçons.

On avait assigné un nouveau but à ses missions : Marquion.

« Je devais aller derrière le cimetière, à-t-elle dit. Si une grosse pierre qui m'avait été indiquée était levée, je pouvais approcher. Je devais y déposer mes papiers et en prendre d'autres ».

La première fois, traquée, je réussis à regagner Béginnes, qui demeurait ma tante, une directrice d'école, Mlle Poullie qui professe aujourd'hui à Lille. Je m'étais cachée dans la paille qui servait de lit à des prisonniers qu'un cultivateur conduisait à l'arrière sous bonne escorte.

La seconde fois, je fus prise. Au début d'un chemin, je rencontrai soudain une patrouille. Il était 10 heures du soir. L'officier vit que mes papiers d'identité étaient faux et me fit conduire dans la prison de Cambrai. Quand les Allemands évacuèrent cette ville, ils me retirèrent du cachot et m'emmenèrent dans un « des cellules de la prison de Denain, cherchant en vain à me faire avouer ».

« J'ai fait 120 jours de cellule en prévention de conseil de guerre. J'avais déjà fait à Conde et à Rouvignies 130 jours de prison ».

### La rançon

Elle devait passer devant le conseil de guerre au mois d'octobre. Un beau jour, son gardien jette un pain entier dans sa geôle. Elle a faim, gloutonnement dans profite de l'habitude, mais bientôt dans la prison l'angoisse l'étreint. On bombardé Denain. Les Allemands, affolés, préparent leur fuite. Son voisin de cellule, un homme d'Haveluy, a été fusillé. Elle, on l'oublie. Pendant deux jours, elle vit dans des transes mortelles, tentant par la faim et la soif, délinquante de faim.

Une nuit, elle entend des pas dans la cour de la gendarmerie. Elle réussit à se dresser jusqu'à la lucarne et voit deux hommes qui, le fusil à la main, fouillent les recoins avec des lampes.

Elle appelle. Sa porte s'ouvre. Ce sont les Canadiens qui viennent de libérer Denain.

## LA CHAMBRE A VOTÉ LE PROJET DE LOI SUR LES PRODUITS FINIS

Elle a ensuite repris la discussion du budget et a adopté les chapitres de la marine de guerre

La Chambre a continué hier après-midi la discussion du budget de la marine de guerre, après avoir adopté, sans débat, au début de sa séance, divers projets de loi, notamment la proposition de M. Félix Goupil et plusieurs de ses collègues, tendant à accorder aux étudiants âgés de plus de 25 ans, pourvus du brevet de capacité en droit, la possibilité de prendre, avec dispense du baccalauréat, de l'enseignement secondaire dans les Facultés d'Etat, des inscriptions régulières en vue de la licence en droit ; le projet de loi portant ouverture d'un crédit pour subvenir aux dépenses nécessitées par la constitution et l'entretien de stocks de blés et de farines, prévus par la loi du 30 avril 1930 ; la proposition de loi adoptée par le Sénat, ayant pour objet d'associer le Jury à la Cour d'assises pour l'application de la peine ; la proposition de loi de M. Jean Odin, tendant à remédier à l'ignorance chez les justiciables, des délais qui leur sont impartis pour exercer certaines voies de recours.

## La loi relative aux produits finis

La Chambre a également voté le projet de loi concernant la liquidation des sociétés coopératives de reconstruction formées par les sinistres en vue de la reconstitution des immeubles atteints par les événements de guerre et le projet de loi modifiant et complétant la loi du 27 avril 1931, sur le fonctionnement du compte spécial de compensation relatif aux fra<sup>s</sup> supplémentaires pour produits finis de l'industrie.

On sait que l'application de la loi du 27 avril 1931 s'est heurtée à de grosses difficultés en raison de l'aggravation de la crise industrielle et commerciale. Les anciens attributaires ont sollicité des délais pour le règlement de leur dette, mais ils avaient d'ailleurs tendance à ne pas s'acquiescer dans les délais prescrits, la loi du 27 avril 1931 n'ayant prévu aucun intérêt de retard au cas où ces délais ne seraient pas respectés. Les nouveaux attributaires, au contraire, qui étaient en droit de s'attendre à une première répartition dans les six mois de la promulgation de la loi, ont fait 72 fois les démarches nécessaires pour obtenir le défaut de fonctionnement du compte de compensation et se sont tournés du côté de l'Etat pour obtenir, soit l'application de la loi de 1931, soit des modalités nouvelles, susceptibles de leur verser les versements à provenir des anciens attributaires.

Le projet de loi qui vient d'être voté a pour objet de remédier à cette situation en prévoyant, d'une part, les mesures susceptibles de faciliter le versement rapide des sommes dues par les anciens attributaires ; en garantissant, d'autre part, aux nouveaux attributaires l'application certaine et rapide d'un acompte important à valoir sur leur créance.

(Lire la suite en deuxième page)

## Le Bilboquet



Attons-nous revoir le jeu d'autre fois... Il semble que la mode du bilboquet redeviendrait en vogue ; actuellement on ne joue plus que l'« Arrière » et l'« Arrière » est resté en vogue.

« J'ai fait 120 jours de cellule en prévention de conseil de guerre. J'avais déjà fait à Conde et à Rouvignies 130 jours de prison ».

## UN COMPTABLE DE LILLE DISPARU AVEC 90.000 FRANCS

Cette somme lui avait été confiée par son patron, et un mandat d'arrêt est lancé contre l'employé indélicat

Un comptable est disparu de Lille... avec une somme de 90.000 francs. Cette somme lui avait été confiée par son patron pour effectuer un versement dans une perception de la ville.



Louis MONTIGNY le comptable disparu avec 90.000 francs, contre qui plainte est portée et mandat d'arrêt décerné.

Les circonstances de cette disparition non complètement expliquée, sont telles que le patron du comptable a porté plainte contre son employé.

Par surcroît, M. Thibault, juge d'Instruction au Parquet de Lille, a lancé, après enquête, un mandat d'arrêt contre le comptable absent, il faut bien le dire apparaît bien étrange.

Il est certain, en effet, que de réelles présomptions de vol planent sur l'au-tour des actes que nous avons à narrer. Mais contentons les faits, simplement, comme ils se sont déroulés.

UN VERSEMENT « DE CONFIANCE » De plus quatre ans, Louis Montigny, âgé de 37 ans, demeurant 37, rue Pascal, à Lille, dans le quartier de Maréchal-Lille, était occupé comme comptable, chargé spécialement du service des assurances sociales des établissements E. W. à Fives.

« Son service n'avait jamais laissé à désirer. Aussi, lui confiait-on des besognes assez délicates, des besognes qui légitimaient un homme de confiance ».

C'est ainsi que, mercredi dernier, vers dix heures du matin le comptable des établissements E. W. lui remit, avec l'approbation de son patron, une somme de 90.000 fr., montant des cotisations patronales et des cotisations ouvrières du personnel en janvier-février. Cette somme, provenant de primes d'assurances sociales, devait être versée à la perception, installée 9, rue Berthollet.

Le comptable partit, leste des 90.000 francs. Vers 11 h. 30, il revint, disant n'avoir pu effectuer le versement, « le percepteur n'étant pas en possession des reçus spéciaux ».

Avant de passer que l'enquête policière a reconnu ce fait luxueux et que, en réalité, Montigny n'est pas allé à la perception. C'est ce qu'a affirmé M. Maurice Péron, le percepteur, le 30, mercredi, le comptable n'aurait pas chez son patron. Il était retourné, — soi-disant, — chez le percepteur. Il ne rentra à Fives, vers 11 h. 30, que le lendemain matin. Une distribution de ravitaillement aux ouvriers, distribution qui lui incombait habituellement.

Avant de réapparaître, Montigny avait, en outre, laissé à son ami Mlle Baude Pauline, une somme de 1.800 fr., lui déclarant qu'elle avait droit à cette somme, provenant de primes d'assurances sociales.

Plein de confiance, le caissier n'in-sista pas. Mais à 15 h. 30, heure de rentrée, Louis Montigny ne reparut pas.

On l'attendit pendant une heure L... et puis l'on avança à Louis Montigny avait déclaré se trouver peu indisposé, son absence parut anormale.

On fut d'abord rue Berthollet, à la perception. On interrogea M. W... n'y était rien.

On fut ensuite au domicile de Montigny, rue Pascal.

La, on apprit de l'amie avec laquelle le comptable vivait maritalement depuis quelque temps, que l'employé était revenu à midi, qu'il a changé de vêtements et qu'il était reparti précipitamment, portant sous le bras un paquet, en disant à sa compagne : « Je rentrerai tard, car je dois aller voir un camarade malade ».

Avant de réapparaître, Montigny avait, en outre, laissé à son ami Mlle Baude Pauline, une somme de 1.800 fr., lui déclarant qu'elle avait droit à cette somme, provenant de primes d'assurances sociales.

Le percepteur n'aurait pas chez son patron. Il était retourné, — soi-disant, — chez le percepteur. Il ne rentra à Fives, vers 11 h. 30, que le lendemain matin.

En réalité, les circonstances exactes de cette disparition restent encore mystérieuses.

## TERRIBLE EXPLOSION DANS UNE CHAMBRE A FRESNES-SUR-ESCAUT

Un jeune ouvrier, qui procédait à d'étranges essais d'explosifs, a été atrocement mutilé

Un terrible accident, aux causes encore mystérieuses, s'est produit hier à Fresnes. Un jeune homme de 22 ans, qui manipulait dans sa chambre des explosifs et avait fabriqué une sorte de machine infernale, a été horriblement mutilé par l'explosion de cet engin.

Il était 17 heures, lorsque se produisit ce drame aux causes encore inexplicables. Le blessé, qui a été transporté dans un état très grave à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, avant de perdre connaissance, a déclaré qu'il faisait des essais.

Quels essais ? On se perd en conjectures, mais déjà hier soir, à Fresnes, la rumeur publique, commentant les opinions politiques de l'auteur de l'explosion, avançait certaines hypothèses.

Un jeune ménage Il y a six semaines, une habitante de Fresnes, Mme veuve Devez, louait deux mansardes d'un premier étage de sa maison, sis rue du Maréchal-Soul, à un jeune ménage, les époux Dezan, mariés depuis un mois. Camille Dezan, âgé de 22 ans, avait été employé dans une usine de Blanc-Misseron, mais depuis un mois le chômage l'avait rendu désœuvré. Sa jeune femme attendait un bébé. Hier après-midi, elle s'absenta du logement pour aller dans l'habitation de son père, au 10, rue de Valenciennes, où M. le docteur de Lauwereys, de Valenciennes, devait venir pratiquer une opération. Camille Dezan était resté seul dans sa chambre.

Vers 16 h. 45, un bruit assourdissant se fit entendre, l'aperçut accroupi devant la porte-fenêtre de la mansarde, occupé attentivement à un minutieux travail.

Un homme ensanglanté Il était 17 heures. Une détonation, aussi forte qu'un coup de canon, a déclaré hier M. Gillot, ébranla le quartier et alerta ses habitants. Mme veuve Devez, assise devant sa fenêtre, sursauta d'épouvante. L'explosion s'était produite au-dessus de sa tête, dans la chambre où se trouvait Camille Dezan. Les vitres dégringolèrent avec fracas dans la rue. On entendit un homme hurlant de douleur. Mme Ve Devez se sauva et courut chez ses voisins. Elle avait à peine quitté sa chambre que la porte de l'escalier qui accède dans celle-ci, s'ouvrit violemment. Un homme ensanglanté traversa la pièce comme un fou et s'enfuit pour entrer quelques maisons plus loin dans l'habitation de Mme Parent, où se trouvait le docteur de Lauwereys. Des témoins de la scène furent horrifiés. L'homme, Camille Dezan, un œil éteint, la figure ensanglantée par la poudre, tendait un mouchoir de bras sanglant.

Pendant que le docteur de Lauwereys prodiguait ses soins au blessé, les gardes Préca et Vigoroux, qui avaient été alertés, arrivèrent rapidement sur les lieux. Camille Dezan fut encore la force de répondre à leurs questions. « Je faisais des essais », dit-il, puis il perdit connaissance. Son état était si grave que, sans tarder, M. le docteur de Lauwereys fit demander la camionnette-ambulance des Mines de Thivencelles, à Fresnes-Midi qui emporta le blessé à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Cette situation lamentable des boulangers de la zone franche, a fait l'objet de plusieurs nos articles et sans revenir sur la question, on peut dire, sans exagération qu'ils sont aux trois-quarts ruinés.

Une simple promenade au long de la frontière le fait aisément comprendre. Il suffit, en effet, d'avoir vu les longues théories d'amateurs de pain belge se dirigeant vers les portes de douane pour se rendre compte de l'importance des quantités de pain ainsi entrées en France.

Les boulangers belges ont d'ailleurs, si bien saisi l'intérêt que présente cette vente, qu'en plusieurs endroits ils ont même fait le commerce de la marchandise à la main. On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

## Le Problème du Pain belge

L'entrée de ce pain dans notre zone frontière, accule à la ruine des boulangers de cette région et réduit au chômage leurs ouvriers

C'est un problème bien complexe que celui que pose l'entrée en France de pain belge dans la zone frontière. Nous avons eu l'occasion d'en parler fréquemment lors de la mise en vigueur des mesures de libre entrée de cette dernière il y a environ six mois.

Une toute récente réunion du Syndicat des boulangers, tenue à Tourcoing, sous l'agitation des commerçants intéressés ont donné à la question un regain d'actualité.

Libre entrée Rappelons que le décret de septembre 1931 autorisait les habitants d'une zone large de deux kilomètres et longeant la frontière à s'approvisionner en Belgique à raison d'une livre de pain par personne et par jour. Il est évident que la justification du domicile devait être faite par les intéressés, qui n'étaient assurés d'aucun droit pour l'entrée en France de cette denrée.

Il semble qu'il y ait eu là une extension des termes de la loi de 1932 sur le tarif des douanes qui permettait cette libre entrée seulement pour les rivières et pour la consommation journalière. Quoiqu'il en soit, le décret était...

Ce qui fait le bonheur des uns, fait le malheur des autres, dit le proverbe. Les populations bénéficiaires de la nouvelle mesure furent enchantées de ce règlement qui leur permettait de réaliser une économie considérable. Et ce fut bientôt une ruée vers la frontière.

Quant aux pauvres boulangers installés dans la fâcheuse zone où, à proximité, se trouve leur clientèle, les boulangers de la zone franche, on peut dire, sans exagération qu'ils sont aux trois-quarts ruinés.

Cette situation lamentable des boulangers de la zone franche, a fait l'objet de plusieurs nos articles et sans revenir sur la question, on peut dire, sans exagération qu'ils sont aux trois-quarts ruinés.

Une simple promenade au long de la frontière le fait aisément comprendre. Il suffit, en effet, d'avoir vu les longues théories d'amateurs de pain belge se dirigeant vers les portes de douane pour se rendre compte de l'importance des quantités de pain ainsi entrées en France.

Les boulangers belges ont d'ailleurs, si bien saisi l'intérêt que présente cette vente, qu'en plusieurs endroits ils ont même fait le commerce de la marchandise à la main. On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

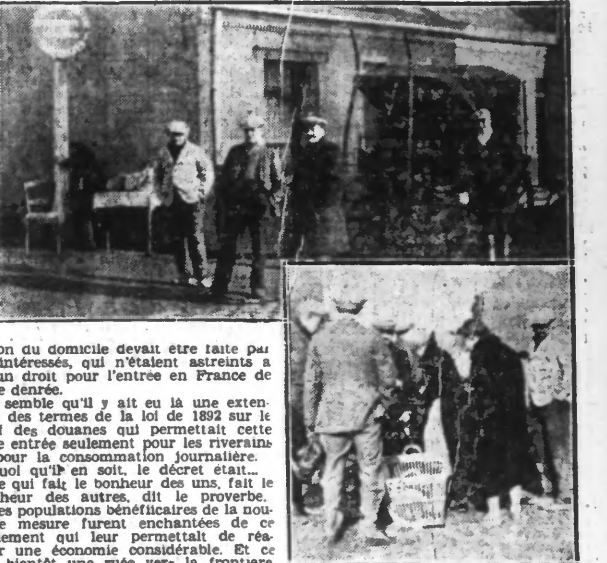
On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

Le pain belge est en effet taxé à 0 fr 63 du kilo.

Les postes comme ceux d'Hailun, La Marrière, Mont-à-Leux, La Houbaire, pour ne parler que de ceux voisins de Tourcoing, constatent l'entrée quotidienne de 3 à 4.000 kilos de pain. Pour cette région, il entre en franchise par mois, des quantités qui assent du rapporteur au Trésor, près de 400.000 francs.

Enfin, dernier aspect de la question : les 4 à 500 tonnes de pain introduites mensuellement dans l'arrondissement de Lille, représentent une quantité sensiblement égale de blé qui se trouve ainsi introduite chez nous en dépit de la protection accordée à l'agriculture. L'expérience devrait porter sur deux années, les statistiques peuvent s'améliorer à aligner des chiffres.



EN HAUT En Belgique, près du plateau de la douane, on voit un étalage provisoire de pains installés sur une table tandis qu'à droite, une voiture continue à réserver. — EN BAS Au boulevard-Franck, entre Tourcoing et Mouscron, un boulanger défile les pains qui viennent d'être amenés dans des paniers.

La ruée vers le pain Cette situation lamentable des boulangers de la zone franche, a fait l'objet de plusieurs nos articles et sans revenir sur la question, on peut dire, sans exagération qu'ils sont aux trois-quarts ruinés.

Une simple promenade au long de la frontière le fait aisément comprendre. Il suffit, en effet, d'avoir vu les longues théories d'amateurs de pain belge se dirigeant vers les portes de douane pour se rendre compte de l'importance des quantités de pain ainsi entrées en France.

Les boulangers belges ont d'ailleurs, si bien saisi l'intérêt que présente cette vente, qu'en plusieurs endroits ils ont même fait le commerce de la marchandise à la main. On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

On a vu des boulangers belges aller acheter du pain belge à la main, et vendre le pain belge à la main.

### La solution ???

Et maintenant que voit la situation exposée objectivement, quels sont les remèdes possibles ?

Les groupements corporatifs de la boulangerie ont fait entendre leurs légitimes revendications. On leur a répondu par le projet de loi 5.886 portant réglementation des importations de pain dans les zones frontalières, dont l'économie consiste dans l'attribution aux boulangers de la zone frontière de bons de droit dont le montant sera calculé en fonction des quantités de pain vendues aux rivières ».

Dans la boulangerie on semble peu satisfait de cette promesse et le Syndicat de Tourcoing et environs réuni ces jours derniers, protestait « contre l'incertitude du Gouvernement ».

Les boulangers se déclarent en outre disposés à remettre leur journal à la disposition des Pouvoirs publics si une décision ultérieure, pas à bref délai, est prise. « Nous ne pouvons pas nous résigner à ce que nos moyens de subsistance soient menacés par la concurrence étrangère ».

« Espérons qu'on n'en sera pas réduit à de tels moyens et qu'enfin une solution équitable sera donnée à ce problème épineux pour nos boulangers de la zone frontière ».

A. BODIN.

## LES JAPONAIS ONT DÉCLENCHÉ une offensive générale contre Chapei

Ils reçoivent d'importants renforts et de nouveaux combats seraient imminents ; de leur côté, les Soviets semblent prêts à la guerre, à la frontière mandchoue

Ainsi que nous le faisons prévoir hier, les Japonais ont déclenché une offensive générale contre Chapei.

Leurs avions lancent des bombes et leur artillerie tire sans arrêt. Les Japonais font un grand effort pour briser les lignes ennemies. La concession reste relativement calme.

Les Chinois résistent et utilisent leurs mortiers de tranchée pour répondre au bombardement des Japonais.

En raison d'un vent violent, les avions japonais ont dû arrêter le bombardement de Chapei et des environs.

Leur artillerie continue cependant à tirer sur les positions chinoises.

En raison des bombardements dont il est l'objet, le quartier général de la dix-neuvième armée a quitté Tchen-Zou pour Nan-Siang.

Finalement, les Japonais se sont emparés de l'hôpital chinois de Chapei et d'une partie du cimetière de cette ville.

### Un général chinois arrêté par les Nippons

Le général Quong-Kang, commandant la 87e division chinoise de Chapei, a été arrêté par les Japonais à l'Hôtel Astor, dans la concession où il s'était réfugié. Cet incident eut vivement la population chinoise et fait l'objet d'une enquête du Conseil municipal et du corps consulaire. Quatre officiers japonais en armes, qui ont déclaré s'être égarés ayant été gênés par la concession française, ont été désarmés par la police et conduits au consulat général du